



UD CGT de la Vienne  
21b rue Arsène Orillard  
86000 POITIERS  
0549603470 // contact@cgt-ud86.org



# -8 MARS-

JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES



#8mars15h40

8MARS15H40.FR



## Les droits des femmes en France

Alignement de l'âge légal du mariage pour les filles sur celui des garçons (de 15 à 18 ans), loi relative à l'égalité salariale hommes/femmes | 2006

Première loi sur la parité politique | 2000

Dépénalisation de l'avortement (loi Veil) | 1975

Le principe « à travail égal, salaire égal » est inscrit dans la loi | 1972

Autorisation de la contraception (loi Neuwirth) | 1967

Les femmes peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari et ouvrir un compte bancaire à leur nom | 1965

1944 | Les femmes peuvent voter et être élues

1938 | Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée

1924 | Équivalence des programmes scolaires et des examens entre garçons et filles

1907 | Les femmes mariées peuvent disposer de leur salaire

1900 | Les femmes peuvent devenir avocates

1804 | « La femme doit obéissance à son mari » (Code civil), elle devient incapable juridiquement

La notion de "salaire féminin" est supprimée en 1946. 26 ans plus tard (1972), le principe "à travail égal, salaire égal" est reconnu par la loi. 34 ans plus tard (2006), la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est adoptée.

Pourtant, en 2018 : les femmes gagnent 24% de moins que les hommes par an (salaire annuel moyen), et en équivalant temps plein, 17% de moins....

La question n'est pas l'égalité des droits, mais l'égalité d'accès au droit...

**CONTESTER  
PROPOSER  
RASSEMBLER  
REVENDIQUER  
LUTTER  
NEGOCIER  
ET RECOMMENCER**



# 8 MARS 2019 : JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MOBILISATION